



LA FISCALITÉ EN FORÊT

CNPF

Éléments de contexte :

Gérer une forêt demande un minimum de connaissance du contexte fiscal pour rester en conformité avec la loi, mais aussi pour limiter ses frais, conserver son patrimoine et le transmettre dans les meilleures conditions. C'est un domaine où les textes et leurs applications évoluent chaque année.

Objectifs :

- Actualiser les informations fiscales liées aux activités de gestion forestière
- Optimiser la création de richesses et de revenus.
- Acquérir les bases fiscales pour investir en forêt.
- Ce stage permet de mettre à jour ou d'acquérir des bases solides en matière de fiscalité, ceci en tenant compte des interactions entre les diverses législations.

Public concerné :

Agents des services forestiers des DRAAF et DDT

Contenu proposé :

Exposés de la législation en vigueur
Analyse de cas concrets
Application : exercices thématiques
Informations pratiques

Intervenants :

Intervenants CNPF

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

2 jours

Nbre de participants maximum :

2

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Formation organisée par le CNPF et mutualisée avec l'INFOMA

Contact inscription : beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

- Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINFOP0036